

Affichage en Mairie le :

.20/12/2017.....



Accusé de réception en préfecture  
034-213401540-20171218-DCM-161-17-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2017  
Date de réception préfecture : 20/12/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de L'HERAULT - Arrondissement de MONTPELLIER

Commune de MAUGUIO

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### ACTE N°161

SEANCE DU 18/12/2017

#### OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

ZAC DE LA FONT DE MAUGUIO - SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE -  
APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION MODIFICATIF

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT et le LUNDI DIX-HUIT DECEMBRE à dix-huit heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Yvon BOURREL, MAIRE, sur la convocation qui leur a été adressée le MARDI DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

#### Étaient présents :

MONSIEUR BOURREL YVON MAIRE

MONSIEUR CASSARD BERNARD, MADAME SANCHEZ-BRESSON ARIANE, MONSIEUR CRAVERE JACQUES, MADAME MOULLIN-TRAFFORT PATRICIA, MONSIEUR ALBERT JEAN, MADAME FAVIER CAROLINE, MONSIEUR TRICOIRE LAURENT, MADAME CRAMPAGNE SOPHIE ADJOINTS

MONSIEUR FOUCARAN ALAIN, MADAME EGLÈME SOPHIE, MONSIEUR GANIBENC BERNARD, MONSIEUR HENIN LAURENT, MONSIEUR BALZAMO DOMINIQUE, MONSIEUR CLAVERIE CHRISTIAN, MADAME FAUCOMPRE BEATRICE, MONSIEUR LEON JEAN-MICHEL, MONSIEUR RENZETTI MARC, MONSIEUR BOURGUET DANIEL, MADAME COMBARNOUS CHRISTINE, MADAME GRES BLAZIN SIMONE, MONSIEUR PRADEILLE LAURENT, MADAME CORCO PAULE, MONSIEUR SANCHEZ DOMINIQUE **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

#### Procurations :

MADAME GELY LAURENCE (DONNE POUVOIR A MONSIEUR TRICOIRE LAURENT), MONSIEUR SANCHEZ ANDRE (DONNE POUVOIR A MONSIEUR ALBERT JEAN), MADAME MAILHAN CORINNE (DONNE POUVOIR A MADAME FAVIER CAROLINE), MADAME LOUYOT BARBARA (DONNE POUVOIR A MONSIEUR CRAVERE JACQUES), MONSIEUR CLAVEL CLAUDE (DONNE POUVOIR A MONSIEUR BOURREL YVON), MADAME LEVAUX MARIE (DONNE POUVOIR A MADAME CRAMPAGNE SOPHIE), MONSIEUR CAPPELLETTI LAURENT (DONNE POUVOIR A MADAME SANCHEZ-BRESSON ARIANE), MADAME RABINOVICI SYLVIE (DONNE POUVOIR A MONSIEUR BOURGUET DANIEL), MADAME MULLER AGNES (DONNE POUVOIR A MONSIEUR SANCHEZ DOMINIQUE)

Secrétaire de séance : MADAME FAUCOMPRE

Rapporteur : Monsieur Bernard CASSARD

UAT

Session n° 18122017 année 2017 - Dossier n° 23

**VU** le rapport de Monsieur le Maire,

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.122-11-1 et L123-19

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R311-2,

**VU** le dossier de création modificatif de la ZAC et notamment l'étude d'impact,

**CONSIDERANT** l'étude d'impact relative au projet et ses annexes,

**CONSIDERANT** l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, du 27 juin 2017 sur l'étude d'impact,

**CONSIDERANT** l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés en date du 6 juillet 2017

**CONSIDERANT** le bilan de la concertation,

**CONSIDERANT** la synthèse de la participation du public par voie électronique,

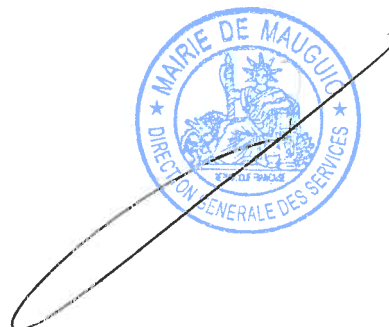
**CONSIDERANT** le projet de dossier de création modificatif de la ZAC et l'étude de faisabilité énergétique sur le potentiel de développement des énergies renouvelables.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401540-20171218-DCM-161-17-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2017  
Date de réception préfecture : 20/12/2017

- **ACTE** que les modalités de la participation du public ont été intégralement mises en œuvre et que la participation du public a été effective ;
- **EXPOSE** que la synthèse de la participation du public sera rendue publique par voie électronique conformément aux modalités définies ci-avant ;
- **APPROUVE** le dossier de création modificatif annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** la délimitation du périmètre de la ZAC, conformément au plan périmétral présent dans le dossier de création annexé à la présente délibération ainsi que le programme global prévisionnel des constructions à réaliser mentionné ci-avant;
- **MAINTIENT** l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement dans la zone ;
- **APPROUVE** conformément à l'article L.122-11-1 du Code de l'environnement, les prescriptions que devra respecter le maître d'ouvrage ainsi que les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou à réduire et si possible, à compenser les effets négatifs notables tels que décrits à l'étude d'impact jointe au dossier de création modificatif ;
- **APPROUVE** les modalités de suivi des incidences du projet sur l'environnement et la santé humaine tel que précisé dans cette même étude d'impact ;
- **EXPOSE** que la présente délibération, conformément à l'article R311-5 du Code de l'urbanisme :
  - Sera affichée pendant un mois au siège de la mairie de la commune de Mauguio Carnon et que mention de cet affichage sera faite dans un journal diffusé dans le département.
  - Sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Mauguio Carnon
  - Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier de création modificatif peut être consulté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à cette affaire et le charge de l'exécution de la présente délibération.

**LE MAIRE,  
Yvon BOURREL**



**La délibération suivante est adoptée à LA MAJORITE : 25 voix pour, 4 contre et 4 abstentions.**

**Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Délai de recours auprès du tribunal administratif de Montpellier : 2 mois**